



SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80/82, rue de Montreuil • 75011 PARIS
Tél. 01.44.64.64.44 • Fax 01.43.48.96.16
www.snui.fr • Courriel : snui@snui.fr

Paris, le 26 décembre 2007

Cher(e) camarade,

Pour ton information, tu trouveras, ci après, quelques extraits de la déclaration liminaire du SNUI, faite lors de la CAP nationale d'Idep 3 fin de carrière du 21/12/07.

Extrait numéro 1 :

Comment ne pas commencer cette CAP Idep 3 fin de carrière, sans réagir aux provocations gouvernementales sur le pouvoir d'achat et sur les conditions de rémunérations des agents de la fonction publique.

En effet, si pour notre ministre, Eric Woerth, seulement 17 % (au départ il parlait de 24 %) des agents de la fonction publique ont vu leur traitement indiciaire progresser moins vite que l'inflation, la réalité au quotidien est tout autre.....

Extrait numéro 2 :

Le SNUI le réaffirme ici, le ministre doit répondre à deux priorités en matière de rémunération :

- l'octroi de mesures indiciaires pour tous les fonctionnaires dont les agents de la DGI, permettant le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat. A ce titre, nous dénonçons toute velléités de mesures individuelles,
- la mise en place de mesures indemnitaires pérennes et d'un plan de qualification spécifique pour les agents de la DGI afin de remettre à niveau les compteurs de la technicité.

Extrait numéro 3 :

Concernant plus particulièrement cette CAP, le SNUI réaffirme la nécessité d'avoir une réelle ambition sociale pour les agents, notamment à l'heure de la fusion DGI - DGCP. Ce qui veut dire, que les orientations qui devront être prises en matière de promotion, de nomination devront se faire, pour les agents sur la base du mieux disant ! Il faudra aussi, trouver de vraies solutions pour redynamiser les fins de carrière. Notre revendication de création d'un 13^{ème} échelon d'inspecteur est plus que jamais d'actualité. Nous ne pouvons accepter que les inspecteurs qui arrivent à l'échelon terminal de leur grade ne soient pas visés par les mesures salariales Jacob.

Extrait numéro 4 :

Au regard de ce projet de tableau d'avancement au grade d'idep 3 fin de carrière, nous tenons à souligner que si 274 agents sont promus dès le projet (*après CAP, 276 agents ont été promus*) 159* sont nés en 1948. De fait, ils auraient été exclus du dispositif, si le SNUI n'avait pas interpellé la Direction Générale pour obtenir la modification de la date de la condition d'âge soit le 31/12/2008 au lieu du 31/12/2007. (*161 après CAP)

Le nombre élevé de candidats démontre une forte attente des agents en matière de débouché de carrières. Le SNUI déplore l'évolution de ce grade d'idep 3 fin de carrière, qui n'est attribué, aujourd'hui, qu'en contre partie d'un engagement de départ à la retraite, privant nombre d'agents en activité du gain indiciaire primordial. Nous sommes donc dans une logique de régression même s'il y a 274 nominations. On le voit, finalement, l'administration utilise ce grade pour accélérer le processus de départ à la retraite et renforcer ainsi l'accélération de sa politique de réduction des effectifs.

Extrait numéro 5 :

Sans refaire les débats des CAP notation et des commissions nationales d'évocation, nous nous devons de déplorer que beaucoup trop d'agents ayant atteint le 12 ème échelon ne trouvent plus aucun signe de reconnaissance et d'encouragement.

Extrait numéro 6 :

En cette veille de Noël, nous formulons le vœu d'avoir l'année prochaine une CAP de tableau d'avancement au grade d'idep 3 fin de carrière promouvant encore plus d'agents DGI grâce à des possibilités budgétaires supplémentaires.